

COMMUNE D'UCCIANI
Secrétariat du conseil municipal
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 08 Juillet 2022 à 18 heures

Etaient Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint-Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien

Etaient Absents : Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Duriez Danielle (procuration à Silvani Melissa), Chiarelli Alexandra (procuration à Giocanti Jean-Luc), Versini Audrey (procuration à Giocanti Caroline), Pantaloni Pierre-François.

Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu le rapporteur, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Signature de la convention de financement pour la réalisation du projet d'aménagement de la traversée d'Ucciani sur l'ex RD29.

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

Approuve l'exposé du Maire et l'autorise à signer la convention d'entretien et de financement avec le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Adopte le plan de financement susvisé,

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Affaire n° 2 : Plan communal de débroussaillage

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

Approuve le projet tel que défini et sollicite l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse pour accompagner administrativement et techniquement la commune d'Ucciani dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi dans le temps, de son Plan Communal de Débroussaillage.

Affaire n° 3 : Station d'Épuration – Signature d'un nouveau contrat pour la réalisation de l'étude d'avant-projet et le dépôt du dossier au titre du code de l'environnement.

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

Décide :

-D'autoriser le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le BET Pozzo di Borgo en substitution du contrat initial signé le 2 juillet 2018 par la précédente municipalité.

La mission se décomposera de la manière suivante :

-Etude d'avant-projet (AVP)/Dossier de financement : 25 200€ HT

-Dossier au titre du code de l'environnement : 8 400€ HT

-charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du BET Pozzo di Borgo.

Affaire n° 4 : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

Décide :

-De nommer un coordonnateur communal pour le recensement de janvier 2023.

-Charge le Maire de signer tout document afférent à cette nomination.

Affaire n° 5 : Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

Décide :

D'adopter la publicité des actes p

du 1^{er} juillet 2022.

Affaire n° 6 : Adoption du rapp

des charges transférées

Rapporteur : M. le Maire

À l'unanimité

-ADOPTÉ le rapport de la CLECT ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes Celavu-Prunelli, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Corse du Sud.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 20h30.

La secrétaire de séance

Mélissa SILVANI



Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

